

HISTOIRE
D'
ARZIER -
LE MUIDS

Gilbert Rochat

DB 3682

Ouvrage édité par la Municipalité

Impressions multigraphiques, Nyon



BCU - Lausanne



1094830895

LES ALPAGES COMMUNAUX

Chapitre 8

Liste des chalets communaux :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1) L' Arzière | 6) Le Mont Roux |
| 2) Le Pré Dufour | 7) La Combe au Roc |
| 3) Les Biolles | 8) Le Cruzaz |
| 4) Le Vermeilley | 9) Le Pré Nouveau |
| 5) La Grande Ennaz | 10) Les Orgères |

(voir les surfaces au chapitre 5)

Dans sa séance du 23 décembre 1954, le Conseil général a décidé de louer les alpages, à l'expiration des baux en cours, aux agriculteurs de la Commune qui en seront amateurs. C'est alors que se crée le Syndicat d'alpage de Le Muïds qui loue Combe au Roc et Cruzaz; les Biolles sont adjudgées à M. Chevrot et le Pré Dufour à M. Willy Ruffet à Le Muïds.

Les autres alpages sont loués actuellement comme suit :

Pré Nouveau	: M. Aloïs Ruffet, Le Muïds
Les Biolles	: M. Jean Dambach, reprise de M. Chevrot
Mont-Roux-Grande Ennaz	: Syndicat d'alpage d'Arzier (un train)
Le Vermeilley	: Syndicat d'élevage de Burtigny
Les Orgères	: M. J.J. Humbert, Marchissy.

L' ARZIERE

Altitude moyenne : 1445 m.
Port : 120 genisses

A environ 14 kilomètres du village d'Arzier, dans la direction des Rousses, se trouve un pâturage en partie boisé, bien connu des touristes et des skieurs. C'est l'Arzière, propriété de la Commune d'Arzier-Le Muids depuis cinq siècles consécutifs.

C'est en effet le 3 février 1433 que les communiens d'Arzier firent l'acquisition de ce mas et voici en quelles conditions:

Au préalable, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu' au XIIème siècle des moines s'établirent à Oujon -- nous en avons longuement parlé déjà -- !

L'Arzière s'appelait primitivement le "Pré du Buynyon" . Ce n'est qu' au XVIIème siècle qu'elle porta le nom actuel.

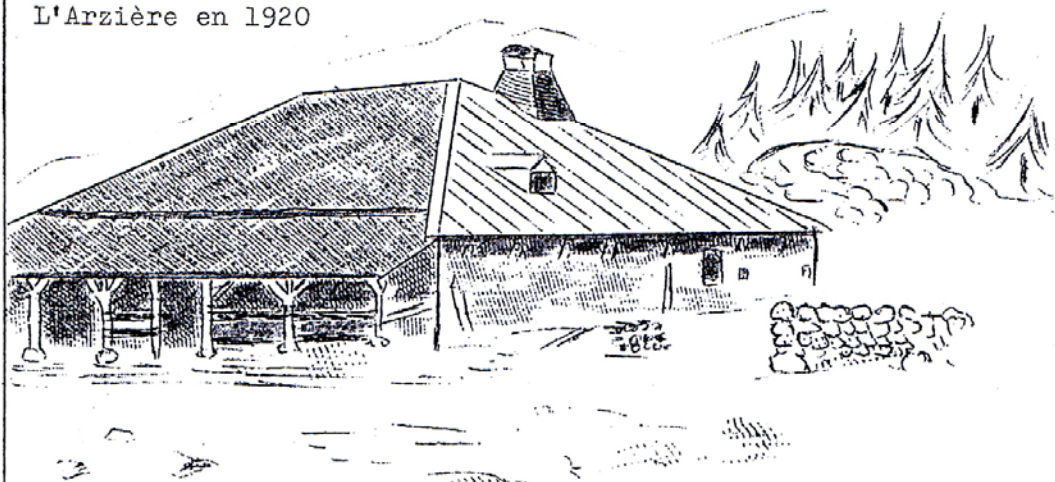
Pendant longtemps, la solitude régna seule en ces lieux déserts. Peu à peu, les moines, pressés peut-être par des nécessités économiques impérieuses, commencèrent à les défricher et à les abriter aux diverses communes de la région.

C'est ainsi que le 15 novembre 1430, Vénérables Pierre Paravel, prieur, Etienne Maître, vicaire, Guillaume Salier, sacristain, Jean Martin, Amédée de Misegio et Jean Dubourg, tous religieux de la Chartreuse d'Oujon, réunis au son de la cloche dans le cloître de ce couvent, cèdent à Mermet Cailloux, agissant au nom de tous les communiens d'Arzier et du Muids, un mas tant pré que bois et pâturage situé au lieu dit le Pré du Bugnyon, délimité par une ligne tendant dès les Chaumilles de la Longe Chaux au Saut Périlleux, de là au Creux de la neige, de là au Pré Michallet de Clarafont et de là aux confins de la seigneurie d'Oujon, soit actuellement les limites de la Commune d'Arzier du côté de la Bourgogne.

Cette cession est faite pour le prix de 10 florins d'entrage, une cense annuelle de 20 sols payable à la St Michel (29 septembre) et aux conditions suivantes :

" Sous aucun prétexte les abergataires, soit les habitants d'Arzier et du Muids, ne pourront faire paître leur bétail hors des limites précitées; par contre, ils auront droit de passage par le plus court chemin pour aller l'abreuver à n'importe quelle source, en cas de nécessité et de sécheresse. Il leur est défendu d'y mettre d'autre bétail que celui qu'ils élèvent eux-mêmes.

L'Arzière en 1920



Les moines se réservent le droit de faire pâturer le bétail particulier de leur couvent dans l'endroit concédé, sauf dans la partie que les communiens d'Arzier voudraient encore et convertir en pré.

Si ces derniers font construire une fruitière dans le terrain sus limité, les religieux auront droit à une journée de chalet à leur choix, à commencer quatre ans après la construction de la dite fruitière.

Cet acte, dont une copie datée de 1518 existe encore dans les archives d'Arzier fut, nous l'avons dit, rédigé dans le cloître du monastère d'Oujon par Egrège Claude Fabry, notaire à Begnins.

Il faut croire que cet arrangement provoqua quelque difficulté parmi les chefs de famille de la commune d'Arzier, car il ne fut ratifié que trois ans plus tard.

Le 3 février 1433, en effet, dans une assemblée qui eut lieu à Arzier, dans la maison des hoirs de Pierre Vuant, François Thoma, Claude Huguet, Pierre Dufour, Jean Vanat, etc agissant au nom des autres communiens de la commune, approuvaient les engagements pris au nom de la Communauté par Mermet Cailloux (ancêtre présumé des Vanat) et prenaient définitivement possession du Pré du Bugnyon et des terrains adjacents.

Reconnues une première fois le 13 décembre 1446 par Pierre Paget et Péronne Michaud, Syndics d'Arzier à l'époque, et le 29 mai 1595 par le Gouverneur alors en charge dans la dite commune, ces conditions, comme aussi ces limites n'avaient pas varié en 1600. Elles sont probablement restées les mêmes jusqu'à la fin du régime bernois.

En 1816, la superficie de l'Arzière était d'environ 27 poses, y compris le Pré de l'Arzière.

À cette époque, elle était amodiée avec le Pré de Joux et Praz Nové à Christ Perretten de Gessenay, pour le prix de fr 1423 et 5 batz plus, pour reprise de ferme 16 francs, 15 quintaux de fromage, 450 francs, 820 livres de beurre, fr 410.- 1640 livres de séré, 164 francs. Au total 2463 francs et 5 batz. Il faut dire que l'argent avait bien plus de valeur qu'aujourd'hui.

Actuellement, la superficie de l'Arzière est de 143 ha, 32 a et 46 ca.

LES BIOLLES

Altitude moyenne : 1200 m
Port : 30 vaches.

Chalet construit en 1818.

Le domaine des Biolles appartient longtemps à la famille de Staël, à Coppet, qui le vendit à la Commune de Nyon.

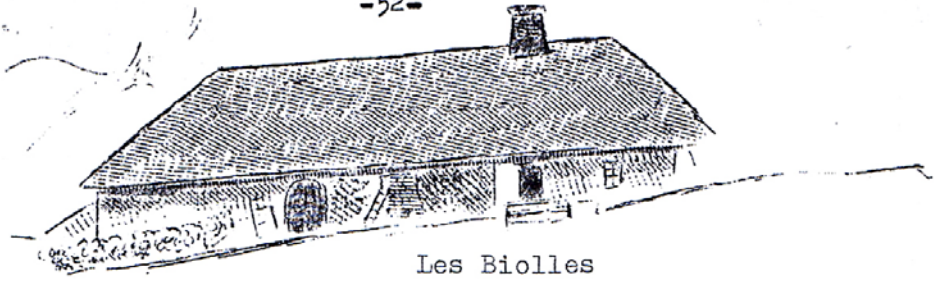
Cette Commune l'offrit à son tour en vente et Arzier-Le Muids l'acquît avec les pâturages de la Combette pour le prix de fr 98'490.-, selon décision du 31.10.1861.

Sur la porte du chalet, on lit cette inscription :

"Ate de Staël-Holstein, 1818".

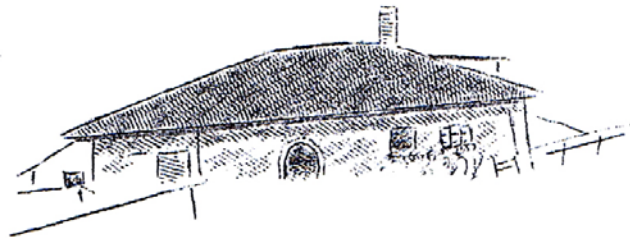
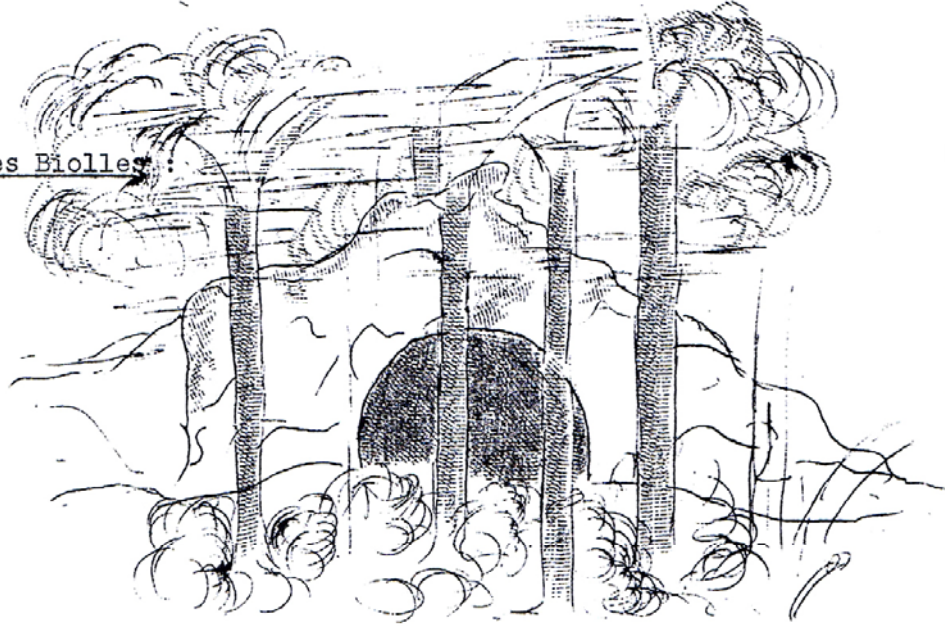
À quelques centaines de mètres au nord-est du chalet se trouve la "Chaise d'Aneth, pierre grossièrement taillée en forme de siège, avec l'inscription de la date de 1734.

"Bioles, ou Biolles, Bioley ou Biolley sont des noms de lieux fréquents, identiques au pluriel du latin "Betula", bouleau, et à un dérivé par le suffixe "etum", qui désignait un lieu planté de bouleaux.



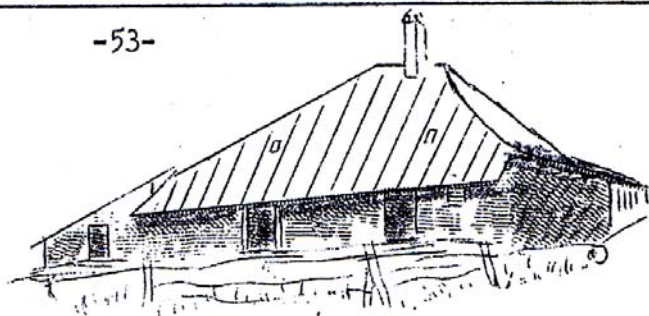
Les Biolles

L'Eglise des Biolles :



Le Pré Nouveau

Altitude moyenne : 1120 m
Port : 30 vaches

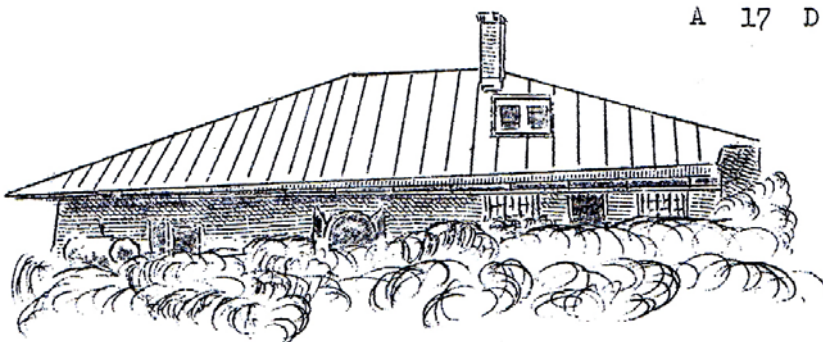


Combe au Roc

Altitude moyenne : 1152 m
Port, avec le Cruaz : 120 génisses.

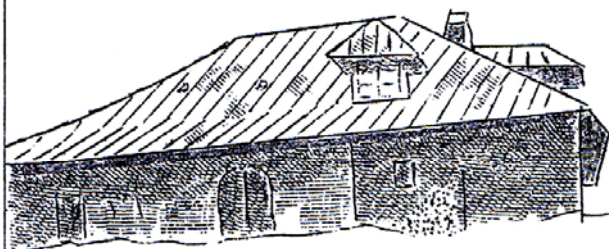
Sur une marche d'escalier on trouve l'inscription suivante :

A 17 D 55 B



Pré Dufour (face)

Altitude moyenne : 1394 m.
Port 30 vaches



Altitude moyenne : 1257 m
Port (avec Gde Emnaz) env. 75 v.
Ce chalet a été construit en 1730. Cette date, peu lisible, se trouve sur la porte d'entrée. Il a été transformé en 1933

Le Mont-Roux

1745,6 juin : "Il est ordonné au Gouverneur de livrer au sieur Abraham Destraz 34 florins pour avoir raccomodé le chalet de Monroux et citerne."

1749,26 oct.: On reconstruit le chalet, l'entrepreneur recevant les conditions suivantes que nous résumons :

" Le chalet devra être fait et parfait dans le courant de juin 1750. Les murailles auront deux pieds de Roy d'épaisseur sur une toise de haut. Les Coins seront faits de bons quartiers, de roche coupée au cizeau(..) Quant au four à chaux qui devra être d'environ trente-cinq chars à chaux, le surplus de lequel en faudra pour le dit chalet sera expédié

aux communiers à raison de dix florins le char (...)

Toutes les portes de cuisine et portaux, en général toutes les portes devront être bien doublées et clouées de bons clous " .

A noter que ce nouveau chalet a été construit par un nommé Jean-Daniel Cujean pour le prix de 295 écus.

Précisons qu' autrefois il se trouvait une verrerie au dit lieu.

LE VERMEILLEY

Altitude moyenne : 1320 m

Port : 100 génisses.

1671, 7 août : Acquisition de la montagne du Seigneur Jacob Steiger pour la somme de 1000 florins . (Il s'agit en fait du "Grand Vermeilley" .

En 1607 il y avait déjà eu un partage du Grand et du petit Vermeilley , entre Noble Guillaume de Sauvage, les hoirs de Benoît Ferroux, de Grilly, Pierre Caille, et les héritiers de Benoît et André Caille, et Bernard de Malin, tous de Genève.

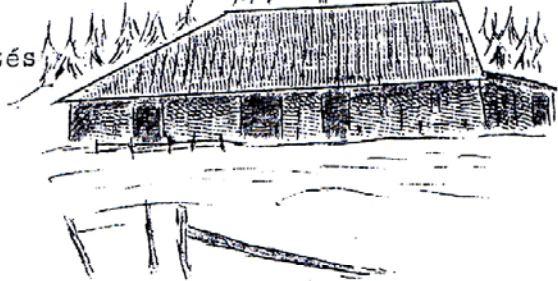
1785, 12 déc. : Arzier a des difficultés concernant les titres de propriété du Vermeilley. Nous avons retrouvé une lettre intéressante adressée à un certain Haggi :

"Notre Communauté nous charge d'avoir l'honneur d'assurer Messieurs de Diesbach qu'elle ne peut leur remettre aucun titre relatif au Petit Vermeilley, puisqu'elle ne le possède pas en propriété. Et quant au Grand Vermeilley et comme pour tout autre sujet, le sort d'une Communauté serait bien exposé et bien précaire, si possédant une chose depuis un temps immémorial elle était obligée de fournir des titres de sa possession à quiconque lui en demande.

Si donc, Messieurs de Diesbach trouvent à propos de communiquer amialement à notre Commune les anciens droits qu'ils prétendent que le Domaine de Châtagnéréas avait sur le Grand Vermeilley, elle les examinera et sera enchantée si elle peut ensuite les édifier..."

Depuis lors, la propriété de la montagne n'a plus été contestée...

Le Vermeilley



LES ORGERES

Altitude moyenne : 1045 m.

Port : 15 vaches.

Comme la plupart des montagnes propriété de la Commune d'Arzier-Le Muids, les Orgères firent primitivement partie du patrimoine de la Chartreuse d'Oujon .

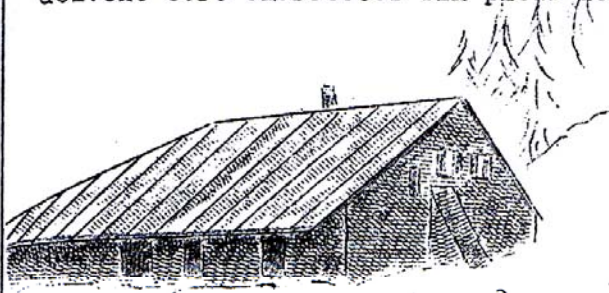
Comme c'est le cas pour d'autres chalets, nous connaissons peu son histoire.

Le 23 juin 1749, les procès-verbaux de la Municipalité mentionnent ce qui suit :



Les Orgères

" L'admodieur des Orgières ayant fait encrotter des bêtes qui sont crevées sur la ditte montagne et lesquelles n'ont pas été encrottées suivant l'intention de LL.EE. qui portent que les dittes bêtes crevées doivent être encrottées six pieds de profondeur, il a été réglé que

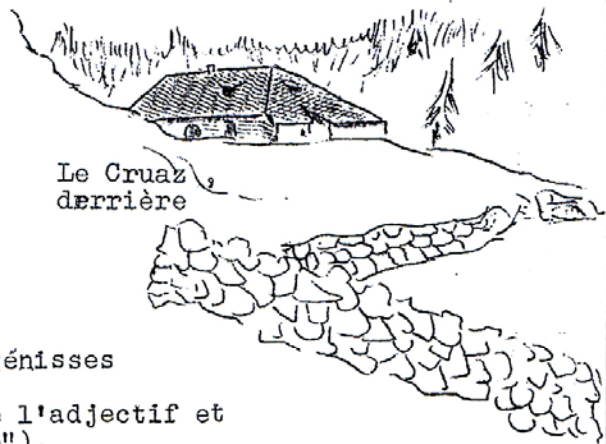


Pierre Dufour les encrottera en la présence du Conseiller Nicolas Pernoux, lequel est député à cet effet. "

1790 : Le chalet est incendié le 25 avril et on décide de le reconstruire aussitôt.

1855 : Nouvelle reconstruction .

Le Cruz, vu devant



Le Cruz, derrière

LE CRUAZ

Altitude moyenne : 1469 m
Port, avec la Combe au Roc à 120 génisses

(Forme dialectale ou diminutif de l'adjectif et substantif français "Creux, creuse").

Le chalet a été incendié en 1774 et reconstruit l'été de la même année.
Il a été transformé en 1851.

LA GRANDE ENNAZ

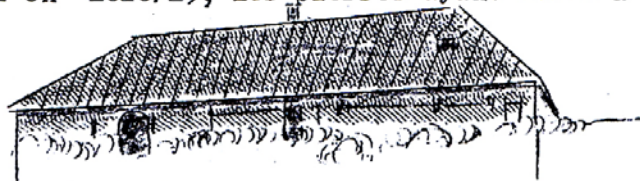
Altitude moyenne : 1300 m
Port (avec le Mont-Roux) : 75 vaches.

1802, 13.déc. : La Commune achète la propriété de la Grande Ainaz de M. de Watheville, de Bursinel, pour la somme de 35 mille francs de Suisse. Cet achat comprend aussi le Pré Nouveau.

1826 : construction ou reconstruction du chalet à un autre emplacement. Il a été "reconnu" en juillet 1828.

1930 : construction du refuge de la CVE

A noter qu'à la Petite Ennaz il y avait primitivement un chalet, démoli en 1828/29, les pierres ayant servi à construire celui de la Grande Ennaz.



La Grande Ennaz

LE BOCHET

Altitude 657 m. Colline " plantée de vignes sur sa pente méridionale" écrit le DHB. Il n'en subsiste actuellement que 15 ares environ.

Par un acte de 1404, la Commune de Genolier avait un droit de compâturage sur cette colline, ce qui donna lieu à maintes difficultés et abus de la part de cette dernière.

C'est en 1811/1812 que la Commune a vendu la plupart des terrains qu'elle possédait au Bochet (91 parcelles). Elle en a aussi vendu du même coup aux "Césiaux" (49 parcelles) et aux " Oirges" (25 parcelles).

En 1814 encore, la Commune vendra 13 parcelles à "La Moraine" et sur le "Champ du Moulin".

Reconnaissance du Bochet par LL.EE.

13 mai 1684

" Nous l'Advoyer et Conseil de la ville de Berne sçavoir faisons à tous par les présentes que sur le rapport à nous fait par nos très chers et féaux Conseillers Les Thrésauriers Roman et Banderets, qu'ils auroyent meurement et exactement examiné les réquisitions faites à la part de la Commune d'Arsier, tendantes à ce que le Bois du Bochet, situé rière son district et territoire, joignant du costé du lac celui des Seigneurs de Genollier et de Guirins, celui de Montens de vent, le chemin public de bize et diverses pièces particulières du Muyds de joux fust retranché de l'inventaire du Domaine de nostre Chasteau de Nyon, comme y ayant esté inséré par mégarde et contre la teneur de l'abergement (...) sous notre approbation et ratification, en l'année mille six-cents soixante-quatre, passé, dans lequel estoit renfermé tout ce que nous possédions rière le district et Chastellenie dudict Arsier (...) Nous avons trouvé avec nos chers et féaux modernes Thrésauriers et Banderets, que pour cette considération, à jcelle jointe la bonnefoy des contracts et transactions, nos chers Baillis présents et futurs devaient désormais laisser paisiblement jouyr la Commune dudict Bochet, en toute propriété, sans réserve " .

LES AGOZATS

Une note en passant concernant cette montagne, actuellement propriété de la Commune de Genolier : elle a été offerte en vente à Arzier-le Muïds le 9 avril 1830, qui l'a refusée.

Le cas de La Conriery est semblable.



Gilbert Rochat est né en 1920 à Givrins mais, son coeur est resté à la Vallée de Joux où sont nés ses parents: son père Louis, instituteur au Pont puis dans le district de Nyon, fut le fils du menuisier Féréol Rochat, «du Grand Toit», et sa mère Anita, fille d'Adrien Rochat-Piguet, tint le petit bazar du Pont. Il était le neveu de la poétesse Edith Rochat, auteur de nombreux recueils de poèmes.

Après avoir suivi les classes du collège de Nyon, Gilbert Rochat obtint son diplôme de commerce, passa un an à Schiers, dans les Grisons, pour y apprendre la langue de Goethe. En pleine guerre, il se retrouva pour trois ans dans la gendarmerie de l'armée, où il fut témoin d'incidents coquasses dont il garde un souvenir amusé. Il profita d'une permission pour épouser une genevoise, Eléonore, qui lui donna trois filles.

Libéré du service militaire, il fonctionna pendant plusieurs années comme comptable à la direction des chemins de fer Nyon-St-Cergue-Morez et Allaman-Aubonne-Gimel.

Entré au service de la commune de Nyon, il en fut le secrétaire municipal et l'archiviste durant de nombreuses années, classant et inventoriant conjointement les «vieux papiers» de trente et une communes du canton. Pendant ces années il a composé dix ouvrages de poésie, trois romans, quatorze monographies sur des villages et trois pièces de théâtre. Il est par ailleurs auteur de textes de chansons et d'un documentaire long métrage.



Dos de couverture des Amants de la Vallée de Joux paru en 1992